

RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00125

Numéro SIREN : 813 854 684

Nom ou dénomination : 2JBL Audit Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001902

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001902**
n° de gestion : **2016B00125**
n° SIREN : **813 854 684 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 14/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

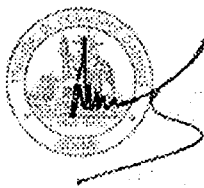
2JBL Audit Conseil - Société par actions simplifiée
12 rue de Neufmoulin 80135 Saint-riquier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

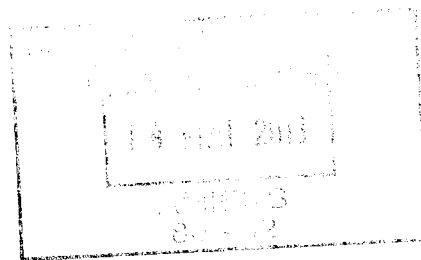


361494



361494

2JBL AUDIT CONSEIL
SAS au capital de 1 600 Euros
Siège Social : 12, rue de NEUFMOULIN
80135 SAINT RIQUIER
RC : 813 854 684 R.C.S Amiens



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du 15/06/2017

Les actionnaires de 2JBL AUDIT CONSEIL SAS, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social

Actionnaires soussignés étant présents :

M. Jean-Marie LAFOND titulaire de 40 actions
Mme Josselyne BURUCHIAN, titulaire de 40 actions

Le total des actions présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social,

La séance est présidée par M. Jean-Marie LAFOND Président de la SAS

Le Président, constatant que l'Assemblée est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société, que tous les actionnaires sont présents, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour Suivant :

- Examen et approbation des comptes clos au 31 décembre 2016
- Affectation du résultat

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1^{ère} Résolution – Approbation des comptes

Le Président donne lecture de son rapport sur les débuts de la société.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

2^e Résolution – Affectation du résultat

Le Président présente les comptes définitifs du 1^{er} exercice d'exploitation faisant ressortir un résultat négatif de 520 € et propose d'affecter cette perte au compte Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

JAL

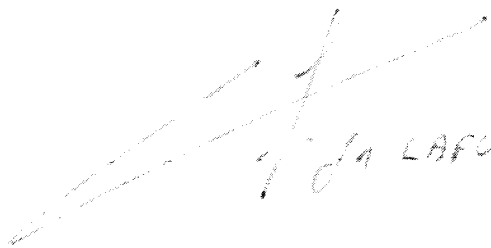
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités en vue de la publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents.

A PARIS
Le 15/06/2017

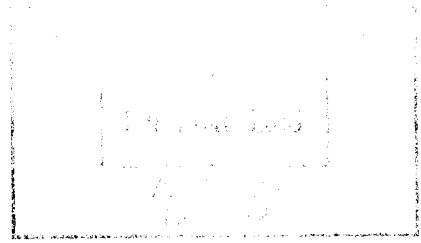


J. de LAFOND



J. BURUCHIAN

POUVOIR



Je soussigné : LAFOND Jean-Marie

Fonction : Président SAS 2JBL AUDIT CONSEIL

**Demeurant à : 12, rue de Neufmoulin
80135 Saint-Riquier**

Donne pouvoir à : BURUCHIAN Claude, Conseil Fiscal

**Demeurant : 11, Chemin de la Galoppe
95540 MERY SUR OISE**

à l'effet :

- **d'effectuer tout dépôt de fonds sur le compte courant de la SAS 2JBL AUDIT CONSEIL à l'agence Société Générale d'Abbeville.**
- **d'effectuer toutes démarches relatives à des actes ou dépôts des comptes annuels auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens.**

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Fait à SAINT RIQUIER, le 14/05/2018

**LE MANDATAIRE
(accepté et signature)**

accepté

**LE MANDANT
(« bon pour pouvoir » et signature)**

BON POUR POUVOIR

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2 JBL AUDIT CONSEIL SAS Néant *

Adresse de l'entreprise : 12, rue de Neufmoulin 80135 SAINT-RIQUIER

SIREN : 813854684

Durée de l'exercice en nombre de mois : 15 Durée de l'exercice précédent : 00

				Exercice N		NEI	
				I			
				I			
				I			
ACTIF						31 12 2016	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	011	015			
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres * (3)	072	074	836		836
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
Charges constatées d'avance *	092	094					
Total II	096	098	836		836		
Total général (I+II)		100	102	836		836	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		800	
	Ecart de réévaluation			123			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			151			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		(520)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		280	
Provisions pour risques et charges							
Total II			151				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)			169		555	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		555		
Total général (I + II + III)			180		836		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

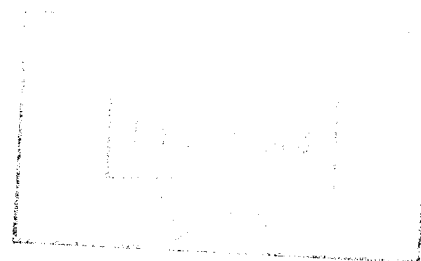
Formulaire obligatoire article 512, régime A/B du Code général des impôts		Designation de l'entreprise ZBL AUDIT CONSEIL		Neant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215		214		
			217		218		
					0		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	0
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	178	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAF *)	243	342	244	342	
Remunérations du personnel *					250		
Charges sociales (cf. renvoi 3800)					252		
Dotations aux amortissements *					254		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }	259		262	520		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	520	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5207	
Produits financiers	(III)	280			294		
Produits exceptionnels	(IV)	293			309		
Impôt sur les bénéfices *					305		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	520	
Régimegrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (14. sixièmes)	986	ZELITE (14. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (14. septièmes)	981	JEL (14. sixièmes A)	989			
	ZRD (14. tiercémièmes)	127	ZRR (14. quinquiesmièmes)	138			
	Dont divers	ZFA (14. quinquiesmièmes)	345	Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit		346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixièmes)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	520	
Déficits	Bénéfices col. 1		352				
	Déficit col. 2						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	520	
Bénéfices col. 1					370		
Déficit col. 2							

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-N-31

SAS 2JBL AUDIT CONSEIL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il s'agit du premier exercice de l'entreprise. Le capital est entièrement souscrit mais libéré qu'à hauteur de 50% à la constitution, le solde sera libéré dans le délai de cinq ans, en accord avec la loi sur les sociétés par actions simplifiées ce qui justifie le montant du capital figurant au bilan.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis dans le respect des dispositions du PCG, modifiées par le règlement en cours d'homologation n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG.

Immobilisations incorporelles

Néant

Immobilisations corporelles

Néant

Stocks

Néant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.